

DEMOCRATIE ACTIVE

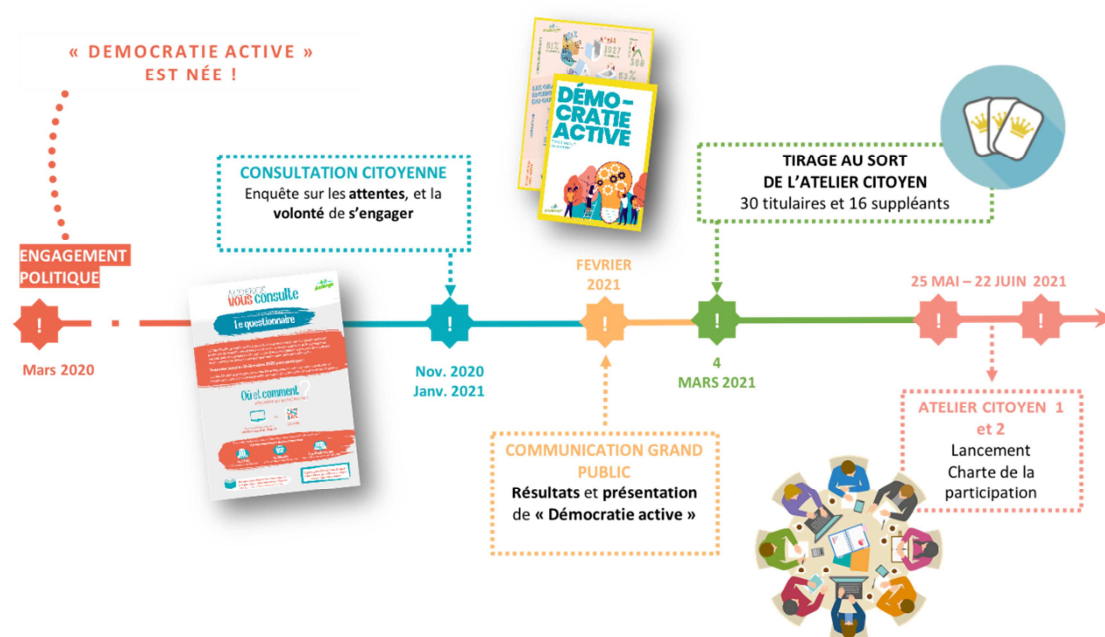
Participation citoyenne

Atelier citoyens #1 du mardi 25 mai 2021

Le lancement de la participation citoyenne à Audenge : "Démocratie Active"

Stéphanie Calatayud et Alexia Nauleau, en charge de la démarche pour la Ville, présentent la démarche de participation citoyenne impulsée il y a près d'un an et qui débute concrètement à l'occasion de ce premier atelier.

Plusieurs temps forts ont marqués les débuts de ce projet :



Elles partagent avec l'Atelier l'envie d'agir et de s'investir dans des projets concrets et pour cela la nécessité de définir les valeurs et le cadre de fonctionnement de ces travaux. Pour cela, une Charte de la participation sera co-élaborée avec l'Atelier et permettra de préciser les champs et les modalités de la démarche.

Stéphanie Calatayud envisage l'organisation d'un évènement citoyen sous la forme d'un forum au mois de septembre, auquel les participants seront conviés. Le programme de la manifestation n'est à ce stade pas défini et elle travaille dans une perspective de renouvellement annuel de cet évènement. En effet, cette concertation citoyenne doit à terme constituer un pilier de la ville locale d'Audenge et pourrait devenir un exemple pour le territoire du Bassin d'Arcachon.

La participation citoyenne : de quoi parle-t-on ?

Avant d'engager le premier temps participatif, un socle de connaissances commun a été partagé sur "l'échelle de la participation" et les différentes modalités d'implication des citoyens selon le contexte et le projet concerné. Ainsi, la modalité pertinente sera définie en fonction des marges de manœuvre existantes et de l'avancement du projet soumis.

- **L'information**, qui repose sur la garantie de l'accessibilité, la lisibilité et la diffusion la plus large aux habitants. L'information peut passer par les réunions publiques, les lettres d'informations, de l'affichage, etc.
- **La consultation** : elle a déjà été expérimentée par chacun des membres avec la réponse à l'enquête engagée à l'automne 2020. La consultation peut passer par des entretiens, des enquêtes et sondages, des groupes test, etc.
- **La concertation** : il s'agit d'une mise en situation de contribuer à un projet existant dans ses contours. Le participant vient y apporter son "expertise", son regard, son avis ou le commenter dans le cadre de groupes de travail, sur une plateforme numérique participative ou un forum. Toutefois, ce projet est présenté avec un certain nombre de points actés et consolidés, qui sont présentés et expliqués par l'institution ou la structure qui le porte.
- **La co-construction**, souvent confondue avec la concertation, implique que le projet ne soit pas ficelé techniquement au moment de la participation, contrairement à la concertation. Les échanges sur le projet sont donc plus ouverts car le projet est à un stade moins avancé.
- **La co-décision et la co-gestion**, la modalité de participation la plus collaborative, demeurent marginales et concernent des projets plus souvent d'ordre associatifs que de politique publique.

L'Atelier citoyens : enjeux et objectifs

Suite à un tirage au sort effectué lors du Conseil Municipal du 4 mars 2021, 30 titulaires et 16 suppléants ont été désignés pour constituer l'Atelier citoyens.

L'Atelier citoyens est également un espace de proposition, où les membres doivent se sentir libres d'interpeller les organisateurs sur des idées nouvelles ou de les questionner.

Stéphanie Calatayud invite les participants à des échanges respectueux et à exprimer leurs critiques de manière constructive et dans la bienveillance. Les membres de l'Atelier citoyens et ses animateurs se trouvent tous sur un même pied d'égalité.

Les deux premières réunions de l'Atelier ont pour objectif l'écriture de la Charte de la participation citoyenne. Pour cela, la Mairie proposera de premiers éléments de rédaction et de définition de chaque partie pour guider les échanges. Elle est composée d'un socle commun à l'attention de tous et d'une charte d'engagement dédiée aux membres de l'Atelier.

Il s'agira donc d'expliquer chaque élément de la charte, de répondre à l'ensemble des questions soulevées et de prendre en compte les commentaires et contributions formulés par les membres de l'Atelier.

Le programme de travail de la première réunion de l'Atelier repose sur 3 temps participatifs :

- La participation citoyenne à Audenge : quelles clés de réussite ? Il s'agit de déterminer les conditions à mettre en place pour que la démarche soit une réussite ;
- Les instances citoyennes (Comité citoyen / Atelier citoyen) : présentation de ces deux instances dans leur composition et leurs rôles respectifs ;
- La charte d'engagement de l'Atelier et les engagements pris conjointement entre ses membres et la mairie.

Le second atelier prévu le 22 juin permettra de travailler sur :

- La consolidation des travaux du 1er atelier,
- Le processus participatif associé à un projet proposé,

- Les supports et les espaces de la participation.

A l'issue de ces deux temps, la Charte de participation co-construite sera présentée au Comité citoyens qui se réunira en septembre et les premiers projets seront animés à l'automne.

Animation n°1 : Les clés de réussite de la participation citoyenne

Les participants ont échangé sur les clés de la réussite de la démarche et les valeurs de la démarche. Les principaux points exprimés ont été :

- **L'assiduité/disponibilité**, dès lors qu'un membre ne souhaite plus s'investir au sein de l'instance ou qu'il n'est pas intéressé par le sujet, il se doit de prévenir suffisamment en amont les organisateurs pour laisser sa place à un remplaçant.
- **L'authenticité, le respect** : l'établissement d'une relation de confiance entre les membres et la Ville doit se faire rapidement avec la réalisation de missions concrètes et une véritable prise en compte des contributions de l'Atelier citoyens.
- La **transparence** : Il est nécessaire de tenir informés les Audengeois sur ce qui est fait par l'Atelier citoyens au fur et à mesure des travaux réalisés.
- La **reconnaissance** : Un bilan annuel ou la possibilité de délibérer officiellement sur la démarche permettrait d'asseoir l'instance de l'Atelier comme un élément à part entière.

Restitution complète en annexe n°1

Animation n°2 : quels rôles pour les instances citoyennes ?

Deux instances citoyennes ont été créées pour conduire la démarche de participation.

D'une part le Comité citoyens qui associe l'ensemble des citoyens qui ont déclaré leur souhait de s'impliquer lors de l'enquête réalisée fin 2020, ils sont plus de 300 à ce jour.

D'autre part, l'Atelier citoyens constitué de 30 membres et 16 suppléants tirés au sort et renouvelé pour moitié chaque année.

En réponse à une interrogation de l'Atelier, il est confirmé que le renouvellement de l'Atelier ne peut intervenir alors qu'un processus de participation est en cours.

Concernant l'Atelier citoyens, et en complément des éléments proposés, l'Atelier souhaite interpeler la mairie sur le niveau d'implication et ainsi :

- prendre part à la priorisation des thématiques traitées,
- participer à des projets concrets où leur apport aura un effet visible,
- être force de proposition sur de potentiels nouveaux projets,
- pouvoir communiquer sur ce qui a été travaillé en Atelier auprès des suppléants et des Audengeois qui pourraient être intéressés,
- être reconnu comme un lien entre la mairie et le Comité citoyens,
- organiser un moment annuel fort pour permettre au Comité d'avoir la possibilité d'être consulté sur des thématiques spécifiques,
- porter un bilan annuel ou une délibération au sein de la collectivité, pour faire de l'Atelier une instance à part entière au sein de la ville,
- pouvoir rester au sein du Comité après avoir effectué son mandat au sein de l'Atelier.

Concernant le Comité citoyen, il a été proposé :

- de lui offrir la possibilité d'intervenir dans le choix des projets proposés, grâce à un vote via la plateforme numérique de participation,
- de le maintenir ouvert aux Audengeois sur simple demande.

Restitution complète en annexe n°2

En compléments des contributions, des échanges avec l'Atelier se sont tenus sur :

- la définition des projets travaillés : au lancement de la démarche les projets seront soumis par la ville afin qu'ils puissent y avoir rapidement des sujets de participation dès cet automne. Pour autant, une sélection de projets sera présentée à l'Atelier et pourra faire l'objet d'échanges et d'une priorisation. L'Atelier réaffirme le souhait de pouvoir proposer des projets, la mairie partage cette ambition et sa mise en œuvre dès que possible.
- les modalités de participation : elles seront définies en fonction du contexte, de la nature du projet et de son avancement afin de garantir les conditions de prise en compte des avis.
- l'intervention de membres du Comité ou de l'Atelier en fonction de leurs "expertises/regards" : à ce stade il est difficile de donner et de légitimer un statut "d'expert" à une personne pour autant tous disposeront d'espaces de contributions pour partager leurs "expertises", leurs regards et la mairie pourra proposer la participation d'intervenants pour éclairer les débats (experts qualifiés, autres collectivités...)
- la place de l'Atelier dans les décisions prises : la démarche ne s'inscrit pas dans la co-décision mais bien la participation citoyenne aux projets. Pour cela, la mairie s'engage à expliquer et argumenter les arbitrages et décisions pris. Le rôle du Comité et de l'Atelier est de guider et de nourrir les projets.

Animation n°3 : la charte d'engagements

Une Charte d'engagement entre l'Atelier et la Mairie est proposée à la co-construction. Sur la base proposée, l'Atelier souhaite échanger et compléter le contenu en vue de :

- mettre à disposition toutes les ressources nécessaires à l'étude et à la bonne réalisation d'une démarche de concertation sur un projet par l'Atelier (exemple : apport de témoignage d'autres collectivités ou d'experts sur des thématiques spécifiques).
- recevoir suffisamment en avance l'ordre du jour des Ateliers pour pouvoir préparer les séances.
- recevoir rapidement la synthèse des échanges par retour de mail aux participants ainsi qu'au Comité.
- émettre des avis, commentaires sur les comptes rendus qui seront rédigés suite aux réunions.
- la nécessité pour la mairie de donner du sens et une justification aux décisions qu'elle aura prises sur les sujets travaillés avec l'Atelier.
- proposer des projets en complément de ceux initiés par la Mairie d'Audenge.

Temps de restitution – annexe n°3

Par ailleurs, l'engagement n°3 de l'Atelier sur la décision finale de la Ville sera complétée par un engagement de la mairie en termes de justification des choix.

En complément des contributions, des échanges avec l'Atelier se sont tenus sur :

- la réalisation des comptes rendus de l'Atelier par l'équipe animatrice et soumis dans les meilleurs délais à l'Atelier. Les membres qui le souhaitent et le peuvent pourront ainsi en prendre connaissance en amont de la réunion suivante.
- la transmission de documents de travail en amont des réunions : selon l'ordre du jour et la capacité de mise à disposition par l'équipe animatrice des envois seront réalisés, tenant compte du fait que les participants souhaitent pouvoir réfléchir par anticipation au sujet et à leurs contributions. Par ailleurs, la mise en ligne prochainement d'une plateforme numérique permettra de gagner en réactivité.

Prochaine réunion de l'Atelier le 22 juin 2021

Lors de la seconde rencontre de l'Atelier citoyens, un document comprenant les évolutions et indiquant la manière dont les contributions ont été intégrées sera soumis aux membres. De ce fait, ils pourront analyser si les modifications ont été assez poussées et la Ville justifiera son choix de prise en compte (ou non) des modifications souhaitées. Il s'agit de trouver le point de convergence entre les attentes des membres et la capacité de la Ville à les intégrer dans le cadre de cette démarche.

Pour rappel, le second atelier permettra de travailler sur :

- La consolidation des travaux du 1er atelier,
- Le processus participatif associé à un projet proposé,
- Les supports et les espaces de la participation.

Annexes - LES CONTRIBUTIONS DE L'ATELIER

Annexe n°1



Annexe n°2

LE COMITE CITOYEN

Communauté citoyenne d'échanges et de partage associée aux concertations sur des projets

Présidé par Nathalie Le Yondre, maire d'Audenge



Inscription sur simple demande

Il participe

- aux concertations sur les projets proposés par la Ville en déposant contributions et attentes sur les supports mis à disposition.
- à une rencontre annuelle de bilan, de plan d'action, de valorisation des actions menées, de renouvellement de l'Atelier.
- aux évènements ponctuels proposés sur divers formats : information, forum de réflexion, conférence-débat, action bénévole, etc.


mais aussi

- Il soumet une délibération annuelle au conseil municipal
- Consultation des avis sur les projets
- Les projets proposés par la ville peuvent émaner de propositions de l'Atelier
- Ouvrir aux Audengeois hors comité
- Information régulière pour créer un sentiment d'appartenance au projet
- Mise en place d'un sondage sur les projets en cours pour connaître l'avis de chacun
- Possibilité de valider ou non les projets proposés

L'ATELIER CITOYEN

Groupe de travail et de concertation sur les projets proposés par la Ville

Animé par Stéphanie Calatayud, adjointe au maire d'Audenge



30 membres du Comité citoyen désignées par tirage au sort
Renouvellement à 50 % par an

- Il participe aux ateliers de travail et de concertation pour approfondir les projets soumis par la ville
- Il soumet des recommandations et participe à l'amélioration continue de la démarche citoyenne de la Ville
- Il prépare la rencontre annuelle du Comité citoyen avec notamment l'élaboration d'un bilan annuel de la démarche citoyenne

mais aussi

- Il liste et priorise les sujets qui lui semblent prioritaires pour la collectivité
- Etre force de proposition, pouvoir orienter certains projets municipaux ou en proposer
- L'Atelier citoyen est le lien de la mairie avec le comité citoyen
- Possibilité de proposer des projets nouveaux
- Que se passe-t-il si l'Atelier est en majorité opposé à un projet soumis ?
- Tenir informer les suppléants
- Respect de l'assiduité ou laisser sa place à un suppléant

Annexe n°3

LA CHARTE DE LA PARTICIPATION


Nos engagements respectifs

Engagement n°1 :
La mairie s'engage à informer suffisamment en amont les instances de participation (Conseil et Atelier citoyen) sur la date des rencontres organisées et les sujets travaillés, pour favoriser la participation du plus grand nombre.

Engagement n°2 :
La mairie s'engage à donner la parole à chaque citoyen qui le souhaite, à intégrer leurs contributions et à répondre à leurs interrogations.

Engagement n°3 :
La mairie s'engage à publier le compte-rendu synthèse de chaque Atelier citoyen sur son site Internet.

Engagement n°4 :
La mairie s'engage à partager avec le grand public pour chaque projet, les conclusions de l'Atelier citoyen et la décision prise par la Ville.




Engagement n°1 :
Les citoyens s'engagent à prendre part, de manière assidue, aux échanges dans un esprit constructif, respectueux et d'intérêt général, et de ne pas utiliser cette instance pour porter des revendications individuelles ou politiques.

Engagement n°2 :
Les citoyens s'engagent à respecter les valeurs suivantes : civisme, écoute, partage, respect mutuel, bienveillance, esprit collectif.

Engagement n°3 :
Les citoyens s'engagent à respecter la décision finale de la Ville et des élus qui leur aura été présentée et expliquée.

Engagement n°4 :
Les citoyens s'engagent à ne pas communiquer les documents de travail qui pourraient leur être présentés ou fournis durant les réunions.

- La mairie s'engage à accepter 2 projets/avis soumis par l'Atelier
- Envoyer une synthèse de réunion aux membres de l'Atelier et au comité
- Une planification des ordres du jours des ateliers avec la possibilité de modifier les priorités
- Qui rédige les comptes rendus ou synthèses de séance et qui les valide ? L'Atelier ?
- La mairie doit présenter, expliquer et justifier les décisions prises à la suite de l'Atelier
- La mairie s'engage à prendre en compte les propositions de l'Atelier
- Engagement n°5 : La mairie s'engage à donner sens à ses décisions finales (cf engagement n°3 de l'atelier citoyen)
- Donner des exemples concrets des projets potentiels qui pourraient être traités
- Mettre à disposition les outils, expertises et ressources nécessaires sur les sujets travaillés



- Engagement n°3 : Quelle place avons nous réellement ?
- Engagement n°4 : Pourquoi ne pas diffuser si c'est une démarche participative ?
- Le participant s'engage à prévenir dans un délai correct toute absence ponctuelle ou définitive afin qu'un suppléant puisse être désigné.
- Il s'engage à consulter et se renseigner sur les sujets abordés
- Engagement n°3 : n'implique aucune participation (plutôt une soumission) réécriture souhaitée de cette phrase.
- Apporter le regard du citoyen
- Engagement n°4 : Contraire au discours. Public ou confidentiel ?
- Rester disponible après le mandat de chaque membres dans le comité